



Mécanique : le port du casque n'est pas LA solution !

➤ En mécanique, la détérioration des locaux se traduit par des chutes de néons. Ce phénomène s'est déjà produit à plusieurs reprises jusqu'à blesser un salarié.

- L'entretien des bâtiments n'est pas une option, la sécurité des salariés n'est pas négociable.
- Face à la situation et dans l'urgence, la direction a doté les salariés de casques. Le port de ces protections est désormais obligatoire.
- Le danger est réel pour les salariés. Une solution pérenne doit être trouvée.
- Des travaux d'entretien s'imposent pour palier à la vétusté des locaux.

Pour l'Unsa, le port du casque est une mesure provisoire et non une solution de facilité.

La production ne doit pas se faire au détriment de la sécurité des salariés.

Dans pareille situation :

- L'Unsa exige que des travaux d'entretien soient effectués dans les plus brefs délais.
- L'Unsa rappelle que les élus du CSSCT sont tenus d'informer l'employeur et peuvent déclencher une procédure de Danger Grave et Imminent (DGI).



Nous contacter

David RODRIGUES de CASTRO

 chti6268@gmail.com

 06 60 56 13 57